



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Nantes, le 28 mars 2025

**Compte-rendu de la commission de suivi de site
de l'Ecarpière à Gétigné**

Jeudi 6 février 2025 à 14h30

Présidente : Mme Marianne KRAEMER, responsable du pôle ICPE - bureau de l'accompagnement à la transition écologique et des procédures environnementales à la Préfecture de Loire-Atlantique.

Participants :

cheffe de pôle ICPE -Bureau de l'accompagnement à la transition écologique et des procédures environnementales – préfecture 44	Marianne KRAEMER
Inspecteur de l'environnement au SRNT - DREAL	Pierre AUGIER
DDTM	Hélène GROLLIER
ARSN	Marie-Odile GALLERAND
NEOEN VERSO ENERGY WPO	Timothée DUNGLAS Vincent PAQUELET Gabriel LE COZ
ORANO MINING	Olivier MASSET Alex ALLAIRE Camille PICHOT
Mairie de Gétigné	François GUILLOT Alice RIGALLEAU
Mairie de Saint-Crespin-sur-Moine	Philippe BACLE
PHOTOSOL	Marion FEROC
Association Moine et Sèvre pour l'Avenir	Jean-Marie PASQUEREAU Marie-France GAUTHIER Raymond POIRIER
COGEMA	Bernard COVEZ
Association des Anciens Mineurs COGEMA	Jean-François PICHAUD

Absents excusés :

- la préfecture du Maine-et-Loire,
- l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire,
- le président de la Fédération des Vins de Nantes
- le délégué territorial de l'institut national de l'origine et de la qualité
- la mairie de Vertou

Mme Kraemer souhaite la bienvenue aux membres de la commission de suivi de site et excuse l'absence du secrétaire général adjoint.

Ordre du jour

- 1 – Approbation du compte-rendu du 30/01/24
- 2 – Surveillance du site
- 3 – Projets photovoltaïques :
 - renouvellement centrale PHOTOSOL
 - avancement des travaux centrale NEOEN
- 4 - Points divers

Introduction

I – Approbation du compte-rendu du 30 janvier 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

II – Surveillance du site

(cf diaporama joint)

Orano commente quelques points clés du powerpoint :

Contexte réglementaire : la surveillance du site est prescrite par différents arrêtés préfectoraux. AP du 30/11/95 modifié de nombreuses fois pour l'ICPE et AP du 15/04/08 et du 30/09/09 pour la mine. Le vecteur eau est surveillé (sur le site, de la mine souterraine, l'eau d'essorage des résidus, eau rejetée après traitement, eaux de ruissellement, la Moine, la mine à ciel ouvert du tail, ensemble des puits fermiers de Gétigné et Saint Crespin-sur-Moine). Dans l'environnement du site : sédiments et végétaux aquatiques dans la Moine, surveillance de l'air sur le site et environnement proche et étude de la chaîne alimentaire sur les populations environnantes.

Concernant l'eau d'essorage des résidus, Orano explique qu'il y a 3 points de contrôle sur les eaux issues de drains nord, ouest et est. Il a été constaté une augmentation des débits et de l'activité du radium au dernier trimestre 2023 à cause des fortes précipitations. Les valeurs sont plus fortes mais restent toutefois localisées.

Orano fait observer la forte hausse de l'eau rejetée après traitement : en 2023, 600000 m³ et en 2024 au-delà de 700 000 m³, ce qui est un événement exceptionnel. Aucun arrêt de traitement depuis octobre 2023.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir s'interroge sur la capacité des stations à absorber l'augmentation des débits et d'éviter les failles.

Orano n'est pas inquiet sur le sujet. Ils indiquent souhaiter s'équiper de nouvelles stations de traitement capables de s'adapter aux variations météorologiques et répondre aux besoins saisonniers. Ils précisent que le phénomène est national et qu'il faut adapter régulièrement les pompes ce qui pose problème.

Il n'est pas noté de problème de tamponnage. Malgré l'importance des volumes d'eau rejetée, les valeurs restent stables et se situent en dessous des seuils de rejet.

Les 8 points de contrôle des eaux de ruissellement révèlent des paramètres et des valeurs stables malgré une pluviométrie abondante. Même observation sur le suivi dosimétrique du site en phase chantier qui n'a pas montré de dérive des valeurs pendant la phase de construction de la centrale photovoltaïque.

Le site de stockage fait l'objet de 20 points de contrôle : pas de tassement particulier (entre 0 et 2cm) suite à la construction de la centrale photovoltaïque.

La surveillance des digues fait l'objet d'une visite de contrôle tous les 5 ans (VTA), la dernière ayant été effectuée en 2020, la prochaine visite est prévue en octobre 2025, par un cabinet d'expertise qui vient refaire une inspection générale (dignes, drains, fossés, etc).

Points divers :

En 2023, 1 seule fiche d'anomalie a été rédigée pour le dépassement du seuil de radon de la DEAA (Dose Annuelle Efficace Ajoutée) qui s'élevait à 1,09 mSv/an sur le village de Fromont et qui a fait l'objet d'un plan d'action mis en œuvre avec la pose d'un nouveau dosimètre en zone basse dans une vallée de façon à avoir des références communes fond de vallée et d'identifier l'origine du problème. Il y a 2 dosimètres à Fromont, un dans le coteau et un en bas au niveau de la Moine. L'idée est de repositionner 2 dosimètres en amont au niveau de la Gauvrière dans la même configuration pour estimer si le phénomène de radon de Fromont se retrouve aussi au bord de la Moine en amont du site de l'Ecarpière.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir souligne que c'est un problème récurrent à Fromont or il y a des habitations présentes et souhaite savoir si des contrôles ont eu lieu dans ces maisons.

Orano répond que oui en 2016 et que les résultats leur seront communiqués. Il précise que la valeur la plus haute relevée est hors zone d'habitation.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir demande ce qu'il en est des sédiments et constate une plus grande activité de radium en amont qu'en aval.

Orano répond que la situation est normale et qu'il s'agit d'une gamme de mesures naturelles sans lien avec le site. Il s'interroge sur la représentativité et l'utilité de ce genre de prélèvement.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir souligne que les anciennes études ont démontré qu'en général, les taux sont plus importants en aval qu'en amont.

L'ASNR ajoute que lorsque qu'on étudie les sédiments, il faut être sûr de pouvoir analyser des fractions granulométriques comparables entre l'amont et l'aval car la radioactivité se fixe sur les particules fines, ce qui peut rendre les interprétations erronées.

Orano précise que c'est déjà la pratique actuelle et se dit confiant.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir note une augmentation du taux de radium sur les végétaux aquatiques de la Moine, en aval du site qu'en amont

Orano précise qu'il reste faible et cohérent avec les autres années.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir relève, sur le site, un niveau de radon, dans l'air, 2 fois supérieur qu'en milieu naturel et demande si un plan radon est prévu sur la centrale solaire.

Orano répond qu'il s'agit des mêmes ordres de grandeur, que les valeurs sont stables et qu'il n'y a pas d'augmentation des activités de radon sur site sauf en année sèche (2021-2022). Le débit de dose gamma est plus élevé sur site qu'en milieu naturel.

Au sujet de l'étude CRIIRAD de fin janvier 2023 effectuée à la demande de l'Association Moine et Sèvre pour l'avenir, Orano indique que les résultats de l'étude sont difficilement comparables à ceux de la surveillance effectuée par Orano car les échantillons ont pu être prélevés à des endroits différents et dans des conditions différentes. Lors de la précédente CSS, Orano a proposé de réaliser un contrôle croisé avec des prélèvements effectués sur les stations bien définies et réalisés par un laboratoire

extérieur EUROFINS car la CRIIRAD souhaité par L'association Moine et Sèvre pour l'avenir n'est pas indépendante.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir souligne que même si la CRIIRAD a déjà réalisé des analyses pour eux et pour d'autres sociétés, il reste indépendant et c'est un organisme agréé mais remercie Orano d'avoir accédé à leur demande d'analyses croisées par un autre laboratoire.

Orano indique qu'un devis est en cours et que les analyses pourront commencer en avril/mai après les crues et en présence de l'Association Moine et Sèvre pour l'avenir.

Concernant les projets de traitement des eaux de l'ICPE, Orano indique qu'une fois les niveaux de rejet seront stabilisés, une demande d'autorisation pour les eaux de rejet sera déposée à la Préfecture.

Orano ajoute que les travaux de réfection des bureaux et de la station de traitement des eaux minières se poursuivent avec le remplacement de l'ancien poste de transformation électrique par un poste ENEDIS et la réfection complète de l'installation électrique et du réseau d'eau.

III – Projets photovoltaïques

(cf diaporama joint)

a) Avancement des travaux centrale NEOEN

NEOEN indique que le chantier s'est déroulé sur 2023 et 2024 et rappelle qu'il s'agit d'une centrale divisée en 3 zones : zone 2 et 3 sur le site ICPE et zone 1 hors ICPE. Il précise que sur les zones 2 et 3, les panneaux sont posés sur des longrines, sur la couche directement sans excavation. Des mesures dosimétriques ont été réalisées sur les salariés du site et n'ont pas révélées de taux anormaux. Pas de tassement supérieur à 2cm. Pas de problème majeur sur le suivi biodiversité qui est réalisé par la société OUEST AM. Un plan compteur a été mis en place avant et après chantier et pas d'évolution à noter entre avant et après.

Concernant l'exploitation, des mesures spécifiques sont à prendre avec un suivi régulier et rapport trimestriel qui reprend une liste de points à vérifier : les hauteurs des végétations sont maintenues à moins de 40 cm. 3 passages de débroussaillage sont prévus pour éviter le risque d'incendie. Les opérations de maintenance et de suivi sont réalisées par la société EIFFAGE. Pas de présence d'ornières détectée sur l'ensemble des 3 zones. Lors des fortes pluies, identification des zones impactées et vérification du bon écoulement – un drain a été posé sur la zone 2 et permet de faire passer l'eau en dessous de la piste. Un suivi trimestriel de l'état topologique du site en phase d'exploitation est mis en place : aucun dépassement des tassements constatés. Un contrôle électrique annuel par des sociétés externes et un contrôle par la société VERITAS en fin de chantier sont prévus.

NEOEN informe les membres de la CSS de la cession de la Centrale à la société VERSO ENERGY et que les contrats ne changent pas.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir demande ce qu'il en est du projet de visite du site.

VERSO répond que cela pourrait se faire en mai/juin et avec la mairie.

Mme KRAEMER suggère que tous les membres de la CSS soient invités à cette visite.

b) Renouvellement centrale PHOTOSOL

Photosol indique que suite à des problèmes de sûreté et de maintenance, le site va être rééquipé et que le permis de construire a été accordé en septembre 2024. Mis en exploitation en 2014, sur une surface d'11,5 ha pour une puissance de 3,7 Mwc et le nouveau parc passerait à 13 Mwc. Il est prévu la mise en place d'un système de stockage par batteries associé au parc photovoltaïque, ce qui permettrait d'ajuster la puissance injectée au réseau. L'implantation est similaire à l'existant avec les mêmes zones d'évitement (fossés). Une haie sera rajoutée à l'ouest pour limiter les vues des habitations à proximité. Le démarrage du chantier est prévu pour l'été 2025. En amont, des travaux de raccordement, la revente de l'énergie et suivi des procédures juridiques (panneaux cassés) sont à mener. Différentes phases sont prévues pour permettre la continuité de la production. La fin de

chantier et la nouvelle mise en service sont prévues en 2026. La maintenance sera assurée par PHOTOSOL avec un point de vigilance sur la fragilité des panneaux en verre qui se cassent surtout l'été et qui peuvent provoquer des départs d'incendie et d'une haute surveillance sur les hauteurs d'herbe. Des changements complets de structures et panneaux sont prévus.

IV – Points divers

L'ASNR informe que l'IRSN et l'ASN ont fusionné pour s'appeler désormais ASNR. Elle indique qu'une réunion du groupe de suivi du site de l'Ecarpière (ERS) a eu lieu. Elle rappelle que l'ERS est un programme d'étude scientifique. Ce groupe, initié lors de la CSS de janvier 2024, a pour objectif d'estimer l'exposition des habitants autour du site. Elle souligne la volonté de recherche d'acteurs du territoire impliqués et l'importance de la communication. Des affichettes de présentation de l'ERS et d'appel à volontaires ont été créées pour répondre à l'enquête et un point presse est à venir. Les enquêtes devraient commencer en juin/juillet après le choix du prestataire.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir souhaite modifier la rédaction de l'affichette sur la partie surveillance considérant qu'il y a des préoccupations sanitaires et environnementales spécifiques sur ce site et que ce qui est écrit est faux.

Orano répond que l'auto-surveillance réglementaire ne montre aucun dépassement des limites réglementaires depuis le réaménagement du site. Aucune préoccupation environnementale ou sanitaire n'apparaît donc autour du site et la rédaction proposée par l'ASNR dans l'affichette est cohérente avec les chroniques de surveillance. Il n'y a pas de préoccupation sanitaire ou environnementale sur ce site. La surveillance est prescrite par des arrêtés préfectoraux, elle est donc réglementaire et est réalisée sur le long terme comme une veille pour s'assurer qu'il n'y a pas de dérive des paramètres.

ASNR précise que l'étude n'a pas été créée pour répondre à une alerte lancée à cet endroit. Elle précise que le site a été choisi parce qu'il s'agit d'un site de stockage de résidus et est intéressant à étudier de part sa configuration et offre des possibilités pour étudier les voies de transfert afin d'évaluer les expositions. Elle se dit prête à retravailler la phrase pour éviter une mauvaise interprétation.

La DREAL souligne qu'il ne faut pas alarmer la population car il n'y a pas d'impact avéré à ce jour sur ce site et qu'il faut trouver une formulation adaptée.

ASNR rajoute que des réunions du groupe de suivi vont s'intercaler aux réunions CSS et propose de diffuser les comptes-rendus du groupe de suivi avant la CSS.

Mme KRAEMER est favorable et se charge de la diffusion.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir signale qu'il y a 30 % de cancers en plus dans le secteur par rapport à la moyenne régionale.

Orano indique qu'une étude de l'IRSN a été effectuée auprès des anciens mineurs sans résultat inquiétant. L'uranium n'est pas forcément la seule cause des cancers.

ASNR demande à l'association Moine et Sèvre pour l'avenir quelles sont leurs sources et si des documents chiffrés existent.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir répond qu'il s'agit de données issues de l'Agenda 21 pour Clisson (programme d'actions pour le développement durable) qui comporte un diagnostic de la situation.

M. Pichaud s'interroge sur les retombées économiques de la centrale photovoltaïque pour Orano et la commune de Gétigné.

La Mairie répond qu'il y a un changement de fiscalité et qu'elle va pouvoir toucher une part de l'IFER.

Photosol explique que la répartition était 50 % entre la Communauté de communes et 50 % au département, ce qui a été revu et maintenant la commune touche 20 %.

La Mairie bénéficie de mesures d'accompagnement par NEOEN. La commune a notamment pu renouvelé le contrat d'éclairage public et la somme de 50000 € a été versée fin 2024. Les chiffres avérés seront communiqués à la prochaine CSS. Elle précise que la commune est entrée en zone d'accélération des ENR et privilégie à ce titre le développement du photovoltaïque et notamment l'installation d'ombrières sur les toitures et les parkings couverts. Elle indique toutefois ne pas maîtriser le sujet agrivoltaïsme et souhaiterait connaître les possibilités de raccordement des opérateurs.

Orano indique louer les terrains avec obligation de surveillance mais restent propriétaires et responsables des stockages.

Orano s'inquiète du risque de mélange des genres dans le circuit des documents entre la CSS et l'ERS.

Mme KRAEMER pense qu'il n'y aura pas de conséquence et que ce sera fait dans un souci de transparence.

La DREAL indique que si la CSS a bien vocation à informer sur les sujets en lien avec le site de l'Ecarpière, dont l'ERS fait partie, elle ne doit pas être le lieu de débats qui relèvent du groupe de suivi de l'ERS, une instance de suivi ad hoc existant par ailleurs.

Mme KRAEMER insiste sur la proposition de visite du site au printemps et attend l'invitation.

Le Maire remercie les membres, se dit satisfait de l'avancée des travaux et conclut la séance.

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'K' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the right.

Marianne KRAEMER